

## Délibération n° 2016-110

**OBJET :** **AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°3 « MAINTENANCE, RENOUELEMENT ET DISTRIBUTION DE CONTENEURS, DE SACS DE DÉCHETS VERTS ET DE PRÉ-COLLECTE » POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS**

Siège social : Orsay  
Nombre de délégués en exercice : 78  
Présents : 69  
Présents et représentés : 77  
Votants : 77

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

12 FEV. 2016

ARRIVEE

Le mercredi 3 février 2016, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 28/01/2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

### DELEGUES PRESENTS

M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. Guy	MALHERBE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT-RATEAU	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau

# Communauté PARIS-SACLAY

## Délibération n° 2016-110

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Jean-Jacques	DEBRAS	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Jean	FLEGEO	Commune de Saux-les-Chartreux
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois

# Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-110

Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

## DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Brigitte PUECH pouvoir à M. Christian LECLERC  
 Mme. Florence LORTON pouvoir à M. Rémi BETIN  
 M. Olivier THOMAS pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE  
 M. Bernard LAFFARGUE pouvoir à Mme. Sylvianne RICARDEAU  
 Mme. Denise CHALEM pouvoir à M. Grégoire de LASTEYRIE  
 Mme. Françoise MARHUENDA pouvoir à M. Paul LORIDANT  
 Mme. Sonia DAHOU pouvoir à M. David ROS  
 Mme. Ouïam HAMMAN pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

## DELEGUES ABSENTS

M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
------------	------	------------------

## DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François VIGIER

# Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-110

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°3 « MAINTENANCE, RENOUVELLEMENT ET DISTRIBUTION DE CONTENEURS, DE SACS DE DÉCHETS VERTS ET DE PRÉ-COLLECTE » POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires modifiant le calendrier électoral et notamment son article 37;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite « loi NOTRe » et notamment ses articles 66 et 68 relative à la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne n°2015-PREF.DRCL n°718 en date du 2 octobre 2015 prononçant la fusion des communautés d'agglomération d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous

VU le lot n°3 marché N°S-09-23 de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés notifié par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres au groupement solidaire OTUS SNC- TEMACO SAS le 17 décembre 2009 ;

CONSIDERANT que la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire des communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous était exercée jusqu'au 31 décembre 2015 par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres ;

CONSIDERANT que par arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL n°718 en date du 2 octobre 2015, les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous font partie du périmètre de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la « Communauté Paris-Saclay » exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » sur le territoire des communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

CONSIDERANT qu'il convient d'acter par voie d'avenant le transfert des prestations du lot n°3 du marché de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés à la « Communauté Paris-Saclay » ;

# Communauté PARIS-SACLAY

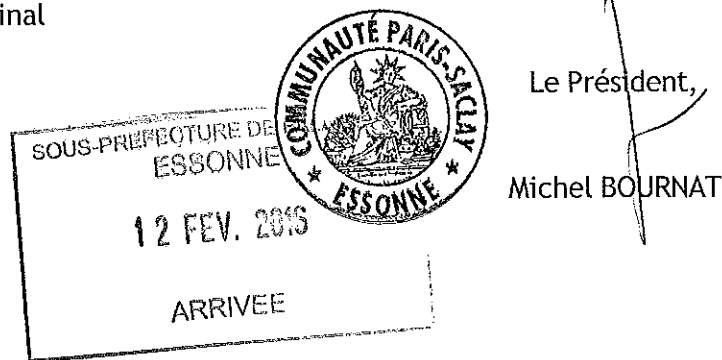
Délibération n° 2016-110

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 3 « Maintenance, renouvellement et distribution de conteneurs, fourniture et distribution de sacs de déchets verts, fourniture de sac de pré-collecte » du marché N° S-09-23 de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés passé avec le groupement solidaire OTUS SNC-TEMACO SAS.
2. AUTORISE le président ou son représentant à signer ledit avenant.
3. DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »

Fait et délibéré le mercredi 3 février 2016  
Extrait conforme à l'original



ADOPTÉE par (77 VOIX)

77 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Fabienne GERAR, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT-RATEAU, M. Rémi BETIN, M. Gilles GOBRON, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M.

# Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-110

Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Mustapha MARROUCHI, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme. Denise CHALEM, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Jean-Jacques DEBRAS, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Jean FLEGEO, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Sonia DAHOU, Mme. Michèle DESCAMPS, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission :

Date AR Préfecture :

# Communauté PARIS-SACLAY

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

12 FEV. 2016

ARRIVEE

## AVENANT N° 1

### MARCHE PUBLIC N° S-09-23 DE SERVICES DE CONTENEURISATION ET DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Lot n° 3 « Maintenance, renouvellement et distribution de conteneurs, fourniture et  
distribution de sacs de déchets verts, fourniture de sac de pré-collecte »

Entre les soussignés :

- D'une part : **Communauté d'agglomération « Communauté PARIS-SACLAY »**  
1, rue Jean Rostand  
91898 ORSAY Cedex

Représenté par **Monsieur Michel BOURNAT**, Président, dûment habilité par la délibération  
du Conseil communautaire n° 2016- en date du 3 février 2016

Ci-après dénommée « **LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY** »

- Et d'autre part : **Société OTUS SNC (mandataire du groupement)**  
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 622 057 594  
Immeuble Le Vermont  
28 boulevard de Pesaro - CS 100049  
92571 NANTERRE Cedex

Représenté par **Monsieur Régis MALTRY**  
Directeur Commercial Régional Clients Publics

**Société TEMACO SAS (cotraitant)**  
Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° 302 396 189  
240 rue de Broglie, Parc de la Duranne, Les Méridiens, Bât. C, BP  
40080  
13793 AIX-EN-PROVENCE

Représenté par **Monsieur Laurent DALIBON**  
Directeur Général

Ci-après désigné par « **LE TITULAIRE** »

# Communauté PARIS-SACLAY

## Il est rappelé ce qui suit :

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre comprenant notamment les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous a notifié, en date du 17 décembre 2009, au groupement solidaire OTUS SNC - TEMACO SAS le lot n°3 « Maintenance, renouvellement et distribution de conteneurs, fourniture et distribution de sacs de déchets verts, fourniture de sac de pré-collecte » du marché public de services n°S-09-23 de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il s'agit d'un marché public de services à procédure formalisée soumis aux dispositions des articles 29, 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics. Il est passé pour une durée de trois ans reconductible une fois par voie expresse soit jusqu'au 16 décembre 2015.

En raison de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'Etablissement public territorial (EPT), la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a décidé de prolonger la durée du présent marché de 12 mois et 14 jours soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Par arrêté du Préfet de l'Essonne n°2015-PREF.DRCL n°718 en date du 2 octobre 2015, a été prononcée la fusion des communautés d'agglomération d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous.

Conformément aux articles 66 et 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la communauté PARIS-SACLAY devient compétente de plein droit en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, date de sa création.

A compter de cette date, la communauté PARIS-SACLAY sera partie prenante au marché conclu avec la société OTUS pour les prestations relatives aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous.

Le présent avenant acte le transfert des prestations, concernant les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous, à la Communauté PARIS-SACLAY.

## Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Article n° 1 :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté PARIS-SACLAY se substitue de plein droit, dans les droits et obligations découlant du lot n°3 « Maintenance, renouvellement et distribution de conteneurs, fourniture et distribution de sacs de déchets verts, fourniture de sac de pré-collecte » du marché public de services n°S-09-23 de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

### Article n° 2 :

La substitution visée à l'article 1<sup>er</sup> concerne le périmètre suivant conformément à l'arrêté du Préfet de l'Essonne n°2015-PREF.DRCL n°718 du 2 octobre 2015 :

- Commune de Verrières-le-Buisson
- Commune de Wissous



# Communauté PARIS-SACLAY

## Article n° 3 :

Les prix unitaires du marché, après révision, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont les suivants :

Objet	Unité	Prix en € HT
<b>Opérations de conteneurisation</b>		
2.1 Mise en place d'un conteneur de 35 L	Par conteneur mis en place	36,19
2.4 Mise en place d'un conteneur de 120 L	Par conteneur mis en place	36,19
2.5 Mise en place d'un conteneur de 240 L	Par conteneur mis en place	36,19
2.6 Mise en place d'un conteneur de 340 L	Par conteneur mis en place	36,19
2.7 Mise en place d'un conteneur de 500 L	Par conteneur mis en place	36,19
2.8 Mise en place d'un conteneur de 660 L	Par conteneur mis en place	36,19
2.9 Mise en place d'un conteneur de 750 L	Par conteneur mis en place	36,19
2.10 Mise en place, retrait, et stockage de conteneur pour les manifestations	Par conteneur mis en place	81,09
2.11 Fourniture d'un conteneur de 35 L	Par conteneur fourni	20,22
2.13 Fourniture d'un conteneur de 120 L	Par conteneur fourni	35,41
2.14 Fourniture d'un conteneur de 240 L	Par conteneur fourni	47,81
2.15 Fourniture d'un conteneur de 340 L	Par conteneur fourni	70,48
2.16 Fourniture d'un conteneur de 500 L	Par conteneur fourni	209,88
2.17 Fourniture d'un conteneur de 660 L	Par conteneur fourni	173,92
2.18 Fourniture d'un conteneur de 750 L	Par conteneur fourni	178,16
2.20 Fourniture d'un conteneur de 240 L operculé (EJM)	Par conteneur fourni	76,18
2.21 Fourniture d'un conteneur de 340 L operculé (EJM)	Par conteneur fourni	98,07
2.22 Fourniture d'un conteneur de 500 L operculé (EJM)	Par conteneur fourni	217,37
2.17 Fourniture d'un conteneur de 660 L operculé (EJM)	Par conteneur fourni	234,46
2.23 Fourniture d'un conteneur de 750 L operculé (EJM)	Par conteneur fourni	238,70
2.24 Fourniture d'un conteneur de 240 L operculé (EJM)	Par conteneur fourni	77,30
2.25 Fourniture d'un conteneur de 340 L operculé (EJM)	Par conteneur fourni	99,08
2.26 Fourniture d'un conteneur acier de 660 L	Par conteneur fourni	166,66

# Communauté PARIS-SACLAY

2.27 Campagne d'étiquetage des conteneurs par quartier	Par 100 conteneurs	1 127,95
2.28 Reprise des conteneurs réformés	Par m3	3,02
<b>Fourniture et distribution de sacs biodégradables</b>		
3.1 Fourniture de sacs de collecte des déchets verts biodégradables	Par 100 sacs imprimés	35,97
3.2 Distribution des sacs de déchets verts	Par adresse	5,86

## Article 4 :

Les forfaits mensuels, calculés sur une base de sept communes nécessitent d'être revus, afin de déterminer le montant des prestations imputables à la Communauté PARIS-SACLAY au titre des communes de Verrières-le-Buisson et Wissous.

Sont impactés les forfaits suivants :

Libellé	Unité	Montant H.T
1.1 Gestion d'un standard téléphonique d'appel des riverains	Forfait mensuel	5836,00
1.2 Gestion informatique des données et gestion de l'extranet	Forfait mensuel	1024,00

Un prorata est réalisé à partir du nombre d'habitants par commune comme suit :

	Nombre d'habitants (chiffres issus du cahier des charges du marché)	% de la population
Bourg-la-Reine	18251	10,68%
Antony	59855	35,02%
Châtenay-Malabry	30621	17,91%
Le Plessis-Robinson	21618	12,65%
Sceaux	19494	11,40%
Verrières-le-Buisson	15923	9,32%
Wissous	5160	3,02%

Soit un pourcentage pour le périmètre de la Communauté PARIS-SACLAY fixé à 12,34%.

En conséquence, les forfaits mensuels applicables à la Communauté PARIS-SACLAY sont les suivants :

Prix	Forfait mensuel pour la commune de Verrières-le-Buisson	Forfait mensuel pour la commune de Wissous	Forfait mensuel au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 pour la Communauté PARIS-SACLAY
1.1 Gestion d'un standard téléphonique d'appel des riverains	5836 € (*9,32/100)	5836 € (*3,02/100)	720,17 € HT
1.2 Gestion informatique des	1024 € (*9,32/100)		126,37 € HT

# Communauté PARIS-SACLAY

données et gestion de l'extranet		1024 € (*3,02/100)	
----------------------------------	--	--------------------	--

## Article 5 :

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

## Article n° 6 :

En cas de litige, le Tribunal Administratif compétent est celui de VERSAILLES.

Fait à Orsay en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté « PARIS-SACLAY

Le Président

Michel BOURNAT

Le Titulaire, la société OTUS SNC

Mr Regis MALTRY

